



## BUREAU EXECUTIF DE LA LIGUE DU FOOTBALL AMATEUR PROCES-VERBAL

<b>Réunion du :</b>	Mercredi 8 septembre 2021, à Décines (Groupama Stadium) 09h00 - 16h30
<b>Présidence :</b>	M. Vincent NOLORGUES
<b>Présents :</b>	MM. Philip GUYOT DE CAILA - Pierre GUIBERT - Philippe LE YONDRE – Gérard BROUSTE – Cédric BETTREMIEUX – Christophe SOLLNER - Didier ESOR - Claude DELFORGE – Pierric BERNARD-HERVE - Jamel SANDJAK Mmes Marie-Christine TERRONI – Véronique LAINE
<b>Participants :</b>	MM. Sylvain GRIMAULT – Matthieu BENADON – Matthieu ROBERT (LFA) – Patrick PION (DTN) – Bertrand BAUWENS (DCN) Mme Elisabeth BOUGEARD-TOURNON – Sonia EOUZAN – Hélène HANQUIEZ (LFA)

### 1. Approbations de procès-verbaux

Le Bureau Exécutif approuve les procès-verbaux suivants :

- Réunion du jeudi 15 juillet 2021 (en visioconférence) ;
- Réunion du mercredi 28 juillet 2021 (en visioconférence).

### 2. Vie fédérale

#### A. Réunion des Présidents de Commission du 2 septembre 2021

Le Bureau Exécutif revient sur la réunion organisée le 2 septembre dernier avec l'ensemble des Présidents des commissions fédérales dépendant de la LFA.

Cette réunion avait objectif de leur présenter la feuille de route de la LFA, leur rôle et leurs missions ainsi que le mode de fonctionnement souhaité. Les échanges ont été conviviaux et très enrichissants.

#### B. Comptes-rendus de réunions de commissions fédérales

Le Bureau Exécutif prend connaissance des comptes-rendus de réunions des commissions suivantes organisées le jeudi 2 septembre 2021 :

- Commission fédérale d'organisation des événements du football amateur
- Commission fédérale Futsal
- Commission fédérale de développement des nouvelles pratiques

Il félicite leur Président pour la tenue de ces réunions.



### **C. Dispositif #RETOURAUFOOT**

Le Bureau Exécutif revient sur les différentes actions réalisées dans le cadre de ce dispositif visant à faire la promotion du football en cette rentrée sportive.

Il est satisfait des opérations menées conjointement avec la DTN, la Direction de la Communication et la Direction Marketing de la FFF, et encourage les territoires à relayer au maximum cette campagne promotionnelle, dans le cadre notamment de la tournée événementielle organisée par la LFA.

## **3. Fonds d'Aide au Football Amateur**

### **A. FAFA Equipement collectivités-clubs (dispositif régionalisé)**

Le Bureau Exécutif, après avoir défini en juillet dernier les nouvelles modalités de mise en œuvre du dispositif régionalisé de financement des projets d'équipements sportifs portés par les collectivités et les clubs, valide le document type permettant aux Ligues régionales de produire un schéma territorial d'équipement justifiant leur politique de financement et leurs modalités d'attribution.

Elles ont jusqu'au 15 octobre prochain pour le fournir aux services de la LFA, date correspondant à l'ouverture programmée de l'outil de gestion informatique dédié au FAFA.

Les différents cahiers des charges relatifs aux dispositifs FAFA Equipement et Transport seront quant à eux communiqués dans les meilleurs délais.

### **B. Commission fédérale du FAFA Emploi : compte-rendu de la réunion du 3 septembre 2021**

Le Bureau Exécutif valide ce compte-rendu qui sera communiqué aux Ligues et Districts sur Réseau Bleu dans les meilleurs délais.

## **4. Développement des pratiques**

### **A. Demande de délégation pour la reconnaissance des nouvelles pratiques : Foot5, Futnet, Foot en marchant**

Le Bureau Exécutif approuve la démarche initiée par les services de la LFA et de la DTN visant à obtenir la délégation auprès du Ministère des Sports pour la reconnaissance des pratiques du Futnet, du Foot5 et du Foot en marchant, et s'en remet au Comité Exécutif de la FFF pour validation lors de sa réunion du 9 septembre.

### **B. Réflexions prospectives sur le football des U6-U7 et le football de base des adultes**

Le Bureau Exécutif prend connaissance des réflexions que souhaite mener la DTN dans les prochains mois. Il approuve cette démarche et validera ultérieurement la composition des groupes de travail dédiés.

### **C. Football féminin**

Le Bureau Exécutif tient à alerter le Comité Exécutif de la FFF sur l'urgence nécessaire de lancer un véritable plan de relance du football féminin et de définir très rapidement une nouvelle gouvernance.



## 5. Accompagnement des clubs

### A. Labellisation des clubs : gel des critères du Label jeunes Futsal pour la saison 2021-2022

Le Bureau Exécutif valide la proposition qui lui est faite de geler pour la saison 2021-2022 les critères relatifs au Label Jeunes Futsal, compte tenu du contexte sanitaire qui a fortement perturbé l'activité des clubs ces 18 derniers mois.

### B. Règlement dérogatoire de la Licence Club Fédérale 2021-2022 (N1, N2, N3)

Rappelé que le Comité Exécutif a validé lors de sa réunion du 13 juillet 2021, un système allégé comprenant six critères principaux pour cette saison transitoire 2021/2022 afin de permettre l'élaboration d'un nouveau système de licence clubs qui sera soumis dans le cadre du projet Performance 2024 au vote de l'Assemblée fédérale d'hiver.

Après consultation des représentants régionaux des clubs nationaux sur ce sujet, le Bureau Exécutif valide le projet dérogatoire présenté pour cette saison 2021/2022 figurant en annexe 1.

Les clubs vont recevoir dans les prochains jours une documentation détaillée à cet effet.

### C. Délivrance de la Licence Club D1 futsal 2021-2022

En préambule, compte tenu du contexte sanitaire, certains critères de la Licence Club D1 Futsal (saison 2021-2022) n'ont pu être régulièrement contrôlés au cours de la saison 2020-2021.

Par conséquent, et afin de ne pas porter préjudice aux clubs concernés, le Bureau Exécutif a décidé de procéder à la validation automatique, pour tous les clubs candidats au dispositif, des critères inopérants et invérifiables de par la crise sanitaire.

Ces mesures s'accompagnent également, à titre exceptionnel, d'une modification des modalités d'attribution des aides financières.

Ainsi, le club candidat à la Licence respectant l'intégralité des critères incontournables se voit attribuer la Licence Club D1 Futsal. Il bénéficie alors d'une aide financière dont le montant est défini par le Comité Exécutif de la F.F.F., étant précisé qu'il perçoit 50% de l'aide au titre du respect de l'intégralité des critères incontournables (contre 20% prévus dans le règlement actuel) et jusqu'à 50% de l'aide au titre des critères cumulables selon la méthode suivante :

- 20% de l'aide sur la base du respect des du respect des critères relatifs à la structuration des équipes seniors (cf. article 9 – A); (au lieu de 30%).

- 20% de l'aide sur la base du respect des critères relatifs au projet sportif jeunes - cf. article 9 – B) : Niveau de Label (au lieu de 30%).

- 10% de l'aide sur la base du respect des critères relatifs au suivi socio-professionnel - cf. article 9 – D). (au lieu de 20%).

Le Bureau exécutif, après avoir pris connaissance des dossiers des clubs candidats à la Licence Clubs D1 Futsal, décide, pour cette saison 2021/2022 (annexe 2) :

- D'attribuer La Licence Club D1 Futsal à 100% aux clubs suivants : LILLE MOUVAUX, PARIS ACASA FUTSAL, SPORTING CLUB PARIS, TOULON ELITE FUTSAL, NANTES METROPOLE FUTSAL, UJS TOULOUSE et BETHUNE FUTSAL.



- Les clubs promus en D1 Futsal au titre de cette saison 2021-2022 (ETOILE LAVALLOISE FUTSAL CLUB et FC KINGERSHEIM), puisqu'ils n'ont jamais fait l'objet d'une évaluation de leurs dossiers, se verront octroyer la Licence Club D1 Futsal et l'aide de la FFF pour cette saison 2021-2022 à condition de soumettre, dans les plus brefs délais, le bilan et la clôture de leurs comptes arrêtés au 30/06/2021.
- Le club de l'HEROUILLE FUTSAL obtient partiellement la Licence Club D1 Futsal et se voit attribuer une aide de la Fédération telle que mentionnée ci-après :
  - HEROUILLE FUTSAL : 19 200 Euros (80%).

Pour rappel, les clubs non engagés en D1 Futsal pour cette saison 2021/2022 ne peuvent prétendre à l'obtention de ladite Licence Club D1 Futsal 2021/2022

#### **D. Délivrance de la Licence Club D1 Arkema 2021-2022**

A l'instar de la Licence Club D1 FUTSAL, le contexte sanitaire n'a pu permettre à la FFF de procéder au contrôle de tous les critères de la Licence Club D1 FEMININE sur cette saison 2020/2021.

Le Bureau Exécutif a décidé de procéder à la validation automatique, pour tous les clubs candidats au dispositif, des critères inopérants et invérifiables de par la crise sanitaire.

Ces mesures s'accompagnent également, à titre exceptionnel, d'une modification des modalités d'attribution des aides financières.

Le club candidat à la Licence respectant l'intégralité des critères incontournables se voit attribuer la Licence Club D1 FEMININE. Il bénéficie alors d'une aide financière dont le montant est défini par le Comité Exécutif de la FFF, étant précisé qu'il perçoit 50% de l'aide au titre du respect de l'intégralité des critères incontournables (contre 20% prévus dans le règlement actuel) et jusqu'à 50% de l'aide au titre des critères cumulables selon la méthode suivante :

- 10% de l'aide sur la base du respect des critères relatifs à la structuration des équipes seniors (cf. article 9 – A) ;
- 30% de l'aide sur la base du respect des critères relatifs au projet sportif jeunes - cf. article 9 – B et 9 - C) : Niveau de Label uniquement ;
- 10% de l'aide sur la base du respect des critères relatifs au suivi socio-professionnel - cf. article 9 – D). (au lieu de 20%).

Le BELFA, après avoir pris connaissance des dossiers des clubs candidats à la Licence Clubs D1 Féminine, décide, pour cette saison 2021/2022 (annexe 3):

- D'attribuer La Licence Club D1 Féminine à 100% au club suivant : ASJ SOYAUX CHARENTE.
- Les clubs du FC FLEURY 91 et du GPSO 92 ISSY obtiennent partiellement la Licence Club D1 Féminine et se voient attribuer une aide de la Fédération telle que mentionnée ci-après :
  - FC FLEURY 91 : 45 000 Euro (90%) ;
  - GPSO 92 ISSY : 45 000 Euros (90%).

En dernier lieu, le Bureau Exécutif valide le principe d'une neutralisation ou d'une saison blanche sur cette saison 2021/2022 du dispositif d'octroi des Licences Clubs D1 Féminine et D1 Futsal. Les clubs ne feront donc pas l'objet d'une évaluation au cours de la présente saison au regard des critères existants pour ces Licences Clubs D1 Féminine et D1 Futsal. Les instances veulent profiter de cette saison blanche « de transition » pour adopter un nouveau règlement des Licences Clubs D1 Féminine et D1 Futsal, toujours



dans le cadre du projet Performance 2024, qui devrait entrer en vigueur au 1er juillet 2022. Cette nouvelle réglementation commune se baserait ainsi, à l'instar du mécanisme existant déjà pour la Licence Clubs Seniors Masculins, sur une évaluation des clubs et des critères en saison N pour une délivrance de la Licence Club sur cette même saison N.

#### **E. Webinaires à destination des clubs**

Fort de l'expérience réussie des webinaires à destination des clubs pendant la pandémie, le Bureau Exécutif valide la pérennisation de ce service aux clubs avec la mise en place de 3 séries de webinaires pendant la saison 2021-2022 : en octobre, en janvier et en juin. Les territoires seront informés prochainement des sujets proposés. Il les invite d'ailleurs à décliner ce service aux clubs au niveau local en cohérence avec les sujets proposés au niveau national.

#### **F. Plateforme Le Corner**

Le Bureau Exécutif prend connaissance du premier bilan de la plateforme d'achat Le Corner, trois mois après son lancement officiel. Il encourage les services de la FFF à poursuivre la mise en accessibilité de la plateforme pour les clubs (connexion sur Portail Clubs et par le SSO) et la compétitivité tarifaire sur les produits proposés.

Afin de faciliter les commandes groupées des instances pour le compte de leurs clubs, il valide également un processus d'offre ciblée sur 4 produits particulièrement demandés sur la plateforme : les tablettes, les mini-buts de foot à 5, les cibles de golf foot et la roue du PEF. Une communication vers les territoires est prévue dans les prochains jours.

### **6. Accompagnement des territoires**

#### **A. Agrément collectif Service Civique**

Le Bureau Exécutif valide la répartition du nombre de volontaires par territoire, au regard des crédits mis à sa disposition au titre de la saison 2021-2022 et des besoins exprimés par les territoires. Les structures d'accueil concernées seront informées très prochainement des modalités de mise en œuvre.

#### **B. Travaux sur les organisations administratives de territoires**

Le Bureau exécutif prend connaissance de l'avancement des travaux. La phase pilote arrivant à son terme, les préconisations seront partagées courant octobre aux territoires pilotes avant présentation à l'ensemble des territoires. Le Bureau Exécutif souligne la qualité des travaux présentés et remercie les territoires de Pays de la Loire, Bourgogne Franche Comté, Normandie et Nouvelle Aquitaine pour l'investissement dont ils ont fait preuve tout au long de ce projet.



## 7. Agenda

- Jeudi 9 septembre 2021 : Réunion du Comité Exécutif de la FFF, au siège de la FFF ;
- Mardi 14 septembre 2021 : Réunion du Collège des Autres Acteurs du Football Amateur, au siège de la FFF ;
- Samedi 18 septembre 2021 : Congrès de l'ANPDF, à Bordeaux ;
- Mercredi 22 septembre 2021 : Réunion de la Commission fédérale du FAFA Equipement, en visioconférence ;
- Mardi 5 octobre 2021 : Réunion du Bureau du Collège des Présidents de District, en visioconférence ;
- Mercredi 6 octobre 2021 : Réunion des Délégués régionaux des clubs nationaux, au siège de la FFF ;
- Jeudi 7 octobre 2021 : Réunion du Bureau Exécutif de la LFA, au siège de la FFF ;
- Jeudi 14 octobre 2021 : Réunion du Comité Exécutif de la FFF, au siège de la FFF.

-----

*Le présent procès-verbal sera validé par le Comité Exécutif de la FFF,  
lors de sa réunion du jeudi 14 octobre 2021*

-----